Ma Vie au Pays du Mont-Blanc

Le Magazine d'information de votre interco

N°25 - JUIN 2019

LOGEMENT : CONSTRUCTIONS ET RENOVATION ENERGETIQUE

560 000 €
investis en faveur de l'Habitat en 2019

Jusqu'à
80%
D'AIDE POUR LA RÉNOVATION

CaseRénov
le service d'aide à la rénovation énergétique

© Mairie de Sallanches

Georges Morand
Président de la CCPMB, Maire de Sallanches, Conseiller Départemental

Les élus communautaires depuis 5 ans font vivre et progresser notre Communauté de Communes. Elle évolue en permanence. Par exemple, notre service de collecte des déchets est renforcé. Nous poursuivons nos efforts pour offrir une prestation de qualité.

Nous agissons au quotidien pour vous apporter le meilleur tout en protégeant notre territoire. Nous poursuivons nos investissements en faveur de l'environnement. Cela n'implique pas uniquement l'amélioration de la qualité de l'air. Nous agissons sur le long terme, comme nous nous y sommes engagés lors de la rédaction de notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Nous souhaitons réduire la consommation énergétique et les rejets en gaz à effet de serre du territoire.

C'est pourquoi nous avons mis en place un nouvel accompagnement, CaseRénov, pour vous guider et vous conseiller dans vos travaux de rénovation énergétique de votre logement. Ce dispositif vous permet de bénéficier d'aides financières de différents partenaires que la CCPMB a souhaité abonder jusqu'à 2000 €. Nous voulons vous donner l'envie d'agir durablement sur votre logement et d'améliorer votre confort.

> *« Agir pour vous et pour notre territoire »*

Notre Communauté de Communes vit une période dynamique. Le chantier de rénovation du centre sportif est en cours. C'est l'aboutissement de nombreuses années de discussion. Et je souhaite vous rassurer : nous suivons attentivement la réalisation et le budget des travaux. Nous veillerons à leur bon déroulé.

Nous venons également de lancer un nouveau dispositif avec le soutien du Département pour préserver nos territoires, le Contrat de TErritoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS). Nous agissons aux côtés des communes et de différents partenaires pour valoriser également la biodiversité.

Vous l'aurez bien compris, nos principaux objectifs : agir pour vous et pour notre territoire.

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

p.2-3
L'actualité de votre intercommunalité

p.4
Permettre à tous nos habitants de réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement

p.5
La Communauté de Communes, acteur de votre logement

p.6
Des aides pour encourager les foyers aux revenus modestes

p.7
Nouveau à la CCPMB ! CaseRénov, le service de rénovation énergétique

p. 8
Rénovation du Centre sportif du Fayet
Infos pratiques

L'ACTUALITÉ DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

DES PROJETS EUROPÉENS

4 actions pour dynamiser les territoires

Les partenaires du projet PARCOURS s'étaient donnés rendez-vous à Aoste, en Italie, pour participer à l'événement de lancement de cette démarche. Pendant 4 ans, 14 partenaires français, italiens et suisses travailleront ensemble pour réaliser 4 actions d'un motant total de **6,67 M d'euros**, bénéficiant à plus de 80 % de fonds apportés par par l'Union Européenne.
Au programme :

- **Parcours des patrimoines, de passages en châteaux** pour œuvrer à la restauration, la valorisation et l'animation des sites historiques et de leurs terroirs environnants. C'est par exemple un projet qui bénéficiera à la Maison Forte de la Frasse, à Sallanches.
- **Parcours d'interprétation du patrimoine naturel et culturel** pour valoriser notre patrimoine naturel exceptionnel et unique. Sur le territoire de la CCPMB, ce sont les portes d'entrée des Réserves Naturelles de Passy et des Contamines-Montjoie qui bénéficieront de travaux d'aménagement notamment.
- **Parcours I-tinérants autour du Mont-Blanc** pour développer un service de mobilité douce innovant.
- **Parcours civique et professionnel en montagne** pour permettre une meilleure projection citoyenne et professionnelle de la jeunesse sur son territoire. Le Collège de l'Assomption Mont-Blanc à Saint-Gervais-les-Bains est associé et mettra en œuvre une « résidence journalistique » transfrontalière.

Réserves Naturelles : de nouveaux aménagements

Grâce au projet européen PARCOURS, la commune de Passy disposera d'une maison de la Réserve plus spacieuse. Une coursive de 200 m sur 8 m sera implantée à l'est, construite de manière à permettre un accès à la salle d'exposition tenue par ASTERS, située au 1er étage pour les personnes à mobilité réduite grâce à un élévateur. Elle est prévue « remarquable » afin que le chalet d'accueil puisse être identifié de loin.
Ces travaux seront réalisés cette année pour un budget total de 150 000 € dont 85 % pris en charge par les fonds européens.
En parallèle, la commune des Contamines-Montjoie construit la Maison du Tour du Mont-Blanc pour valoriser ce sentier. Cette opération sera réalisée en parallèle de la modernisation du projet de scénographie, réalisé par la CCPMB en lien avec ASTERS et la commune.

RANDONNÉES

Bien équipé

Suite au succès rencontré par la publication des cartes de randonnées, la CCPMB réédite ces topoguides. Rendez-vous dans les offices de tourisme du Pays du Mont-Blanc pour les acheter.
Découvrez le territoire au 1/50000e au recto et un secteur détaillé : le «Belvédères du Mont-Blanc», «Passy»,le «Val Montjoie» et la «Vallée de Chamonix Mont-Blanc» au verso. Trois cartes sont accompagnées d'un livret détaillant les promenades et randonnées.

Tarif : 6 euros

INFORMATIQUE DANS LES ÉCOLES

De nouveaux serveurs

Depuis quelques semaines, tous les serveurs des écoles de l'intercommunalité ont été migrés sous une nouvelle solution améliorant l'utilisation des **400 ordinateurs** pour les élèves et professeurs.
En effet, les techniciens informatiques de la CCPMB viennent de terminer cette opération débutée en juillet 2018 car les modifications ne pouvaient être apportées que sur le temps des vacances scolaires.

CULTURE

12 concerts baroques

L'association du Festival du Baroque du Pays du Mont-Blanc vous a concocté une 22e édition du Festival sur le thème des « Dames de cœur ». Cela sera l'occasion de réaliser un hommage à la femme forte, insoumise, virtuose et parfois impertinente qui n'a cessé de marquer l'Histoire de la musique baroque comme compositrices, musiciennes, cheffes d'ensemble et interprètes.
Rendez-vous dans les églises du territoire du 9 au 19 juillet.

Plus d'informations : www.festivalmontblanc.fr

DÉCHETS

80 nouveaux emplacements de dépôt des déchets pour un budget de 3,9 M d'€

En 2019, la CCPMB poursuit son programme d'investissement pour installer des nouveaux conteneurs. Une manière de garantir une qualité de service aux usagers.

A VOS AGENDAS

Réserves naturelles des Contamines-Montjoie et de Passy : des animations estivales

Rendez-vous tout l'été pour découvrir les activités sur l'environnement, la faune et la flore, proposées par les animatrices nature de la CCPMB. Au programme notamment : projection de film dans les refuges, jeux de pistes, observations.

Journée Nationale de la Qualité de l'air : 19 septembre

Pour la 2e année consécutive, la CCPMB vous propose différentes animations et rencontres autour de la qualité de l'air.
Découvrez le programme de la journée sur www.ccpmb.fr

Festival Les Petits asticots : 19 au 25 octobre

Participez avec vos enfants ou petits-enfants au rendez-vous incontournable de l'automne au Pays du Mont-Blanc pour le plus jeune public.
Nouveauté 2019 : le Festival se déroulera sur 3 nouvelles communes (Combloux, Praz-sur-Arly et Les Contamines-Montjoie) en plus de Passy, Sallanches, Saint-Gervais et la Vallée de Chamonix.
Découvrez le programme sur : www.les-petits-asticots.com

Georges Morand, Président de la Communauté de Communes en charge des questions de logement sur le chantier de la « Maison Bouvier » à Sallanches, dans le quartier de la gare

PERMETTRE À TOUS NOS HABITANTS
DE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

Dites-nous pourquoi la CCPMB intervient dans les questions de logement ?

La Communauté de Communes est un acteur dans la vie quotidienne des habitants du Pays du Mont-Blanc. Nous ne nous occupons pas uniquement de la collecte des déchets et le transport de vos enfants. Nous vous proposons bien d'autres services. Nous avons choisi d'agir en faveur du logement car c'est au centre des préoccupations de chacun. Au Pays du Mont-Blanc où le niveau de vie est élevé, c'est généralement le principal poste de dépenses des ménages.

Parlez-nous des actions réalisées par la Communauté de Communes

Nous intervenons sur les questions de logement social. Depuis 6 ans, nous soutenons la construction de logement social. Nous consacrons un budget total de plus de 900 000 euros que nous octroyons aux communes qui bâtissent de nouveaux logements accessibles. Nous permettons d'augmenter l'offre de logements disponibles. Nous apportons ainsi des réponses adaptées aux ménages qui rencontrent des difficultés pour se loger.

Vous n'intervenez pas uniquement au niveau des communes ?

Nous proposons effectivement des aides aux ménages. Nous avons d'abord concentré nos efforts pour soutenir les foyers aux revenus modestes voire très modestes. Nous avons mis en place dès 2016 en partenariat avec l'Etat, le programme Habiter Mieux. Il permet à ces ménages de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Pourquoi la Communauté de Communes incite à la rénovation énergétique ?

C'est l'enjeu de notre territoire aujourd'hui mais aussi pour les années à venir. Nos logements consomment beaucoup d'énergie et produisent énormément de gaz à effet de serre. C'est notre environnement qui est impacté, c'est pour le préserver que la Communauté de Communes se mobilise une nouvelle fois.

Depuis quelques jours, vous proposez un nouveau service aux particuliers, CaseRénov ?

Nous avons franchi une nouvelle étape. Nous avons souhaité aller au-delà des aides du programme Habiter Mieux et permettre à tous nos habitants, quel que soit leur revenu, d'être renseignés voir accompagnés sur les travaux de rénovation énergétique de leur logement à réaliser. Il existe de nombreuses aides, mais il est difficile pour un particulier de connaître toutes les possibilités selon son profil. Nous facilitons dorénavant les démarches grâce à une conseillère Energie Habitat que nous avons recrutée et qui vous accompagne gratuitement dans vos démarches et vos réflexions.

CaseRénov n'est pas uniquement un service d'accompagnement ?

Nous avons également mis en place une aide complémentaire. Nous versons jusqu'à 2 000 € si les ménages réalisent des travaux d'isolation des murs et du toit et le remplacement des menuiseries. C'est un soutien qui nous l'espérons permettra à un grand nombre d'habitants de réaliser des travaux.

13 élus
MEMBRES DE LA COMMISSION HABITAT ET CADRE DE VIE
travaillent sur ces questions tout au long de l'année.

Georges Morand
- *2001 : Maire de Sallanches*
- *2008 : Conseiller Départemental de la Haute-Savoie*
- *2014 : Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc*

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, ACTEUR DE VOTRE LOGEMENT

Le logement : c'est aussi une question d'environnement

Le logement est un secteur consommateur d'énergie en France. Il représente 46 % de la consommation d'énergie et est responsable de 39 % des émissions de gaz à effet de serre. Dans le contexte actuel de dérèglement climatique et de transition énergétique, chacun à son niveau peut limiter son impact sur l'environnement. Surveiller sa consommation, entretenir ses équipements, améliorer les performances de son logement,...des gestes à la portée de tous.

C'est à ce niveau que la CCPMB intervient déjà depuis l'été 2016 auprès des ménages aux revenus modestes : (re)découvrez les aides du programme Habiter Mieux et dorénavant ouvert à tous, celles de CaseRénov, le service de la CCPMB d'aide à la rénovation énergétique - à découvrir en détail p.7.

2/3 des logements ont été **construits** entre 1946 et 1990

64% des émissions de **particules** fines-PM10

Que représente le secteur du logement au Pays du Mont-Blanc ?

45 995 LOGEMENTS pour 45 650 habitants

43% de résidence **principale**

51% de résidence **secondaire**

6% de logement **vacant**

69% de logement **collectif** (appartement)

26% de **propriétaire** occupant

La CCPMB soutient les nouvelles constructions

La Communauté de Communes encourage la création de logement social au sein des communes. Elle encourage les communes à démarcher les bailleurs sociaux, à mettre à disposition du terrain, à garantir des emprunts, ...
Elle apporte une aide financière de 40 €/m² de surface utile créée en logements sociaux et très sociaux. C'est-à-dire aux logements dont les loyers et les revenus exigés des locataires sont bas. Si Sallanches et Passy concentrent l'offre de logement, des constructions neuves sont également réalisées sur les autres communes. Il y a des logements sociaux sur toutes les communes.

Au total : **333 LOGEMENTS**
réalisés avec le soutien de l'intercommunalité pour un budget de 910 000 € sur la durée totale du programme

205	37	91
déjà construits	en cours de création	prochainement

Diagnostiquer votre logement , c'est possible et c'est gratuit

Chaque hiver, sur réservation, la CCPMB peut vous prêter gratuitement pendant 3 jours une mallette contenant des instruments de mesure, dont une caméra thermique. Ce kit vous permet de vérifier la performance thermique de votre logement et rechercher ses points faibles. Les données récoltées sont analysées par le conseiller Energie Habitat de la CCPMB.

Emprunt du 31 octobre 2019 au 30 mars 2020
Réservation dès le mois d'octobre au 04 50 90 49 55 ou energiehabitat@ccpmb.fr

DES AIDES POUR **ENCOURAGER** les foyers aux revenus modestes

La CCPMB a mis en place, dès 2016, le programme d'aide « Habiter Mieux » pour encourager les ménages aux revenus faibles et moyens à réaliser des travaux de rénovation énergétique. C'est une manière pour l'intercommunalité de poursuivre ses engagements en faveur de la protection de l'environnement. En effet, notre territoire est caractérisé par un habitat vieillissant (Cf. chiffres p.5) : un logement bien isolé permet de réduire la production de gaz à effet de serre en diminuant la production de CO2.

Les propriétaires modestes habitant un logement de plus de 15 ans peuvent bénéficier de soutiens financiers.
L'Etat, par l'intermédiaire de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes accordent des aides financières cumulables pour payer les travaux. Les bénéficiaires peuvent faire des travaux de menuiseries, d'isolation, remplacer leur système de chauffage... Actuellement, les retraités représentent la majorité des bénéficiaires, mais de plus en plus de jeunes venant d'acheter un logement ancien nécessitant des travaux qui sont aidés.

Habiter Mieux, c'est

- **56 %** d'aide en moyenne sur le coût total des travaux. Le reste à charge est amorti plus ou moins rapidement par les économies réalisées sur les factures énergétiques.
- **19 354 € TTC** montant moyen de travaux réalisés
- Déjà **89** ménages du Pays du Mont-Blanc ont bénéficié des aides Habiter Mieux pour un montant total de **1,72 millions d'€** de travaux

L'accompagnement gratuit débute par le diagnostic du logement jusqu'aux demandes de financements.

Pour qui ?

- Si votre logement a plus de 15 ans avant de commencer des travaux,
- Propriétaires occupants et **propriétaires bailleurs**
- Plafonds de revenu fiscal de référence pris en compte :
  - **1 personne** dans le ménage ← **18 960 €**
  - **2 personnes** dans le ménage ← **27 729 €**
  - **4 personnes** dans le ménage ← **38 958 €**
- Les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins **25 %** (sauf pour une maison individuelle)

Habiter Mieux aide également les **propriétaires bailleurs** sans condition de ressource s'ils :

- Proposent un loyer modéré pendant 9 ans minimum pour un logement de plus de 14 m²
- Réalisent un gain énergétique de 35 % et leur travaux doit permettre d'atteindre l'étiquette énergétique D

Le locataire doit être éligible au plafond de ressources du logement social.

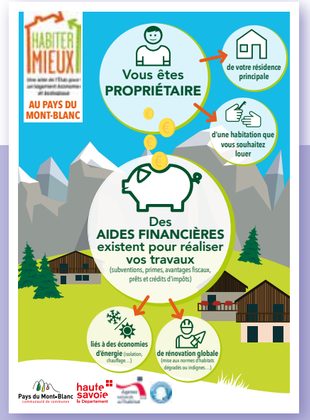

« On savait qu'il existait des aides mais nous ne les connaissions pas précisément. Nous sommes allés à une permanence pour nous faire expliquer les possibilités. Grâce à l'aide d'Habiter Mieux, nous avons réalisé l'ensemble des travaux de notre appartement »

M. T, résidant à Combloux en appartement, a réalisé des travaux d'isolations des murs et fenêtres.
Leur réalisation : 22 500 € de travaux // 15 500 € d'aides soit près de 70 %

Renseignez-vous :

Des permanences d'informations sans RDV :
Tous les 1er et 3e mercredis du mois, de 13h30 à 16h à la maison des services au public, à Sallanches (rue Justin)
Tous les 2e et 4e vendredis du mois, de 9h30 à 12h – à la CCPMB au 648 chemin des prés Caton, à Passy

Des permanences téléphoniques
Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h au 04 50 09 99 32 (SOLIHA)

NOUVEAU À LA CCPMB ! LE SERVICE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

CaseRénov

CaseRénov vous accompagne pour

- améliorer la performance énergétique de son logement
- faire d'importantes économies sur ses factures
- réduire ses émissions de gaz à effet de serre

Comment ?
Un conseiller vous accompagne gratuitement et individuellement dans vos travaux de rénovation énergétique. Il vous informe sur les aides existantes selon votre situation.

Pour qui ?
Tous les propriétaires **ayant un revenu supérieur au plafond de ressources du programme Habiter Mieux** (cf.p.6)

« C'est aussi pour continuer à agir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air que nous avons mis en place ce nouveau service d'aide et de conseil à destination des particuliers. »

Etienne Jacquet
Vice-Président en charge de l'environnement et maire des Contamines-Montjoie

CaseRénov, c'est aussi un passeport thermique

C'est quoi ?

1. Une visite de votre logement par notre conseiller Energie habitat + un diagnostic thermique* global + un rapport détaillant les travaux de rénovation, une estimation du budget à envisager et des aides.
2. Une aide financière de la CCPMB selon le gain énergétique visé après travaux

Combien ça coûte ?
100 € remboursables si l'aide de la CCPMB est accordée.

Exemple de répartition des déperditions thermiques d'un logement mis en avant grâce au passeport thermique

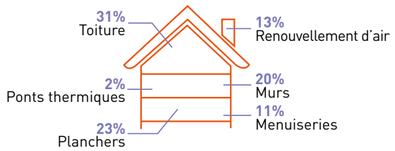

**Cette évaluation thermique n'est pas un DIAGNOSTIC de PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE) réglementaire. Ce document vous apporte des informations et des conseils et n'engage en rien la responsabilité de la collectivité.*

Des aides* existent certainement pour votre projet : le saviez-vous ?

Les aides

1 000 € à 2 000 € sur 3 postes de travaux : isolation des murs, isolation du toit et remplacement des menuiseries	CCPMB
1 000 €	Département
Jusqu'à 30 % du montant des travaux (plafond de 16 000 € pour un couple)	Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE)
TVA à 5,5 %	TVA à taux réduit
Simulation à faire en fonction du type de travaux	Certificats d'économie d'énergie (CEE)
Taux d'intérêt nul	Eco-prêt à taux zéro
2 000 € pour le remplacement d'un vieil appareil de chauffage au bois	Fond air-bois

** Montants indicatifs, les conditions d'éligibilité vous seront données par le conseiller énergie habitat.*

Contactez nous
Permanences téléphoniques - mercredi de 10h à 14h et de 15h à 19h et vendredi de 8h à 12h au 04 50 90 49 55
energiehabitat@ccpmb.fr

Toutes les informations concernant CaseRénov sur www.ccpmb.fr

Centre sportif du Fayet

CENTRE SPORTIF DU FAYET : DES TRAVAUX DE MODERNISATION

C'est parti ! Le chantier du Centre sportif a débuté au mois d'avril.
Au programme : des travaux qui permettront de moderniser l'équipement sportif, d'améliorer ses performances énergétiques grâce aux changements de toiture et à l'isolation intérieure et de mettre aux normes en matière d'accessibilité en prévoyant notamment l'installation d'un ascenseur. Les usagers bénéficieront d'un confort amélioré.
Cette démarche a demandé plusieurs années d'études et de discussions pour parvenir aujourd'hui à un chantier aux coûts optimisés. Celui-ci sera suivi par un comité de pilotage composé de J. Bertoluzzi, B. Sejalon et Ph. Drevon.

4,795 M d'€ HT
de budget de travaux

12
mois de travaux

16
entreprises

RAPPEL :

Le centre sportif, c'est :
- une piscine
- 2 gymnases
- 1 piste d'athlétisme
- des terrains de volley.

Il est utilisé 80% du temps par le Lycée du Mont-Blanc.

Les financeurs :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Liberté • Égalité • Fraternité République Française
Syane Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie
Pays du Mont-Blanc communauté de communes

Jean Bertoluzzi
Vice-Président en charge des sports et maire de Combloux

« Deux gymnases, une piscine,un seul bâtiment, le tout sera rendu aux élèves et aux associations à la rentrée 2020 ! Patience est le maître mot pour ce dossier mais le résultat vaut ce délai un peu long. »

LES GRANDES ÉTAPES DU CHANTIER

- **12 avril 2019** — Fermeture au public
- **Fin mai à début juillet** — Désamiantage
- **Mi-juillet mi-août** — Réaménagement des vestiaires
- **Juillet - septembre** — Changements de toitures de la piscine, du gymnase
- **Septembre octobre** — Pose des nouvelles menuiseries extérieures dans l'ancien gymnase et la piscine
- **Octobre – mars 2020** — Montage de cloisons, peinture, ... dans l'ancien gymnase et la piscine
- **Janvier 2020** — Installation et mise en service d'un ascenseur
- **Janvier – mars** — Pose du mobilier dans l'ancien et le nouveau gymnase
- **Septembre 2020** — Réouverture aux scolaires

INFOS PRATIQUES

DÉCHÈTERIES

Horaires d'ouverture des déchèteries jusqu'au 31 octobre (fermées les jours fériés).

MEGÈVE	Du lundi au samedi - 8h15 / 11h45 et 13h30 / 18h15
PASSY	Lundi de 14h00 à 19h00 - Mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
SALLANCHES	Lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 Vendredi et samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Dimanche de 9h00 à 12h00
SAINT-GERVAIS	Lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 Dimanche de 10h00 à 12h00

Pensez à inscrire vos véhicules pour accéder aux 4 déchèteries du Pays du Mont-Blanc. Accès gratuit pour les particuliers.
Réservé aux habitants et entreprises du territoire ou aux entreprises ayant un chantier sur le territoire.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pensez à inscrire votre enfant du 29 avril au 20 juillet

QUALITÉ DE L'AIR

À retrouver quotidiennement sur la page d'accueil *www.ccpmb.fr*

EMPLOI

Les annonces de la CCPMB et des 10 communes à découvrir sur *www.ccpmb.fr*

PENSION CANINE

Réservez une place pour votre chien à la pension gérée par la CCPMB sur *www.pension-canine-mont-blanc.com*

LE MAGAZINE EST ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC - 648, chemin des Prés Caton - 74190 Passy - 04 50 78 12 10
Directeurs de la publication : Georges Morand - Serge Paget / Co-directeur : Daniel Izoard / Rédaction : Service Communication - infographie / Crédit Photo : © CCPMB, Adobe Stock / Pictogrammes : © Shutterstock / Dépôt légal à parution : à venir - / Tirage : 32 430 exemplaires - ISSN : à venir. Journal distribué gratuitement dans tous les foyers des 10 communes. Impression sur papier issu de forêts durablement gérées : imprimerie Uberti Jourdan / Conception graphique, réalisation et illustrations : Lucie Chavet - www.lussicrea.com